

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 25 NOVEMBRE 2015

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	10
Nombres de votants	11

L'an deux mille quinze, le vendredi 25 novembre à 19H, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Alexandra BAUDIN, Romary DESMOUGIN, Pascal BAUDIN, Philippe EXCOFFIER, Éric TALLIA, Sylvain ICHARD.

Absente ayant donné procuration : Marie Paule FAUGERAS à Philippe BAUDIN.

Date de convocation : 19/11/2015.

Alexandra BAUDIN a été élue secrétaire de séance.

I – AFFAIRES FONCIERES

A) Echange entre la commune et Christian NORAZ

Monsieur Christian NORAZ s'engage à céder à la Commune la parcelle cadastrée C 1460.

La Commune, quant à elle, s'engage à céder à Monsieur Christian NORAZ la parcelle cadastrée B 2350.

Cet échange sera réalisé sans soulte.

Les frais d'acte seront partagés à part égale entre la Commune et Christian NORAZ.

Approuvé à l'unanimité.

B) Acquisition parcelles E657 – E374 – E158 – E221 – E372 succession PERRIN Marie-Angeline (vente par appel d'offre)

Le Service France Domaine a retenue l'offre proposée par la Commune concernant la succession vacante de Madame PERRIN Marie-Angeline.

Il s'agit des parcelles cadastrées E657 – E374 – E158 – E221 – E372 situées au lieu-dit « les grands prés » et à la Girodière pour un montant de 1037 €.

Les frais d'acte notarié sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

II – DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur l'adjoint en charge des finances présentent deux décisions modificatives budgétaires.

La première, qui concerne le budget de l'eau et de l'assainissement est en lien avec le point 3 du présent ordre du jour.

La seconde concerne le budget principal de la collectivité.

A) Budget eau et assainissement - M49

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
D 6152 Biens immobiliers	14 000.00 €			
TOTAL D 011 Charges à caractère général	14 000.00 €			
D 6541 Créances admises en non-valeur		14 000.00 €		
TOTAL D 65 Autres charges gestion courante		14 000.00 €		
TOTAL GÉNÉRAL		0 €		0 €

Approuvé à l'unanimité.

B) Budget communal M14

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
FONCTIONNEMENT				
D 60612 Énergie-électricité		11 000.00 €		
D 61523 Entretien de voies et réseaux	7 500.00 €			
D 6226 Honoraires		10 000.00 €		
D 6251 Voyages et déplacements		55 000.00 €		
D 63512 Taxes foncières		5 000.00 €		
TOTAL D 011 Charges à caractère général	7 500.00 €	81 000.00 €	0 €	0 €
D 6338 Autres impôts et taxes		1 000.00 €		
D 6411 Personnel		8 200.00 €		
D 6451 Cotisations Urssaf		3 000.00 €		
D 6454 Cotisations Assedic		2 000.00 €		
D 6458 Cotisations autres organismes		3 300.00 €		
D 6478 Autres charges sociales		2 000.00 €		
TOTAL D 012 Charges de personnel		19 500.00 €		
D 73928 Autres reversements	11 000.00 €			
TOTAL D 014 Atténuations de produits	11 000.00 €			
R 6419 Remb. Rémunérations de personnel				12 000.00 €
TOTAL R 013 Atténuation de charges				12 000.00 €
R 7062 Redev. Services à car. culturel				60 000.00 €
TOTAL R 70 Produits des services				60 000.00 €
R 7788 Produits exceptionnel divers				10 000.00 €
TOTAL R 77 Produits exceptionnels				10 000.00 €
TOTAL	18 500.00 €	100 500.00 €	0 €	82 000.00 €

INVESTISSEMENT				
D 1641 Emprunts en euros		5 549.00 €		
TOTAL D 16 Remboursement d'emprunts		5 549.00 €		
D 202-131 P.L.U.		3 000.00 €		
TOTAL D 20 Immo. incorporelles		3 000.00 €		
D 2111 – Terrains		60 000.00 €		
D 21578-123 Matériel	5 549.00 €			
D2158-130 Sonorisation station		13 000.00 €		
TOTAL D 21 Immo. corporelles	5 549.00 €	73 000.00 €		
D 2313-125 Couverture parking P5	5 000.00 €			
D 2313-125 Couverture parking P5	11 000.00 €			
D 2313-126 Bâtiment Arméra	3 000.00 €			
D 2313-127 Cour Garderie RM	3 700.00 €			
D2313-132 ADAP		5 000.00 €		
D 2313-65 Réhabilitation Renouveau		2 080.00 €		
D2315-133 Réhab Valmeinier Villages		318 440.00 €		
D 2315-19 Éclairage public	2 080.00 €			
D 2315-19 Eclairage public	9 300.00 €			
D 2315-41 Panneaux signalétiques		11 000.00 €		
TOTAL D 23 Immo. En cours	34 080.00 €	336 520.00 €	0 €	0 €
R 024 Produits de cessions	39789			378 440.00 €
TOTAL R 024 Produits des cessions				378 440.00 €
TOTAL	39 629.00 €	418 069.00 €	0 €	378 440.00 €
TOTAL GÉNÉRAL		460 440.00 €		460 440.00 €

Approuvé à l'unanimité.

III – ADMISSIONS EN NON VALEURS BUDGET M49

Le montant des non valeurs proposé par Monsieur le trésorier s'élève à 14 462.99 €. Il s'agit de factures d'eau non recouvrées datant des années 2010 - 2011 – 2012 - 2013. Les poursuites et recherches à l'encontre de ces débiteurs se sont révélées infructueuses.

Par conséquent, les titres correspondant sont irrécouvrables.

Les crédits sont prévus au compte 6541 du budget de l'eau et de l'assainissement.

Approuvé à l'unanimité.

IV – TARIF DES SECOURS SUR PISTES SAISON HIVER 2015 -2016

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter les tarifs des secours sur pistes suivants pour la saison d'hiver 2015 -2016 :

ZONES	
Front de neige, transport	65.00 €
Accompagnement	65.00 €
Zone rapprochée	220.00 €
Zone éloignée	370.00 €
Zone hors-piste de proximité	390.00 €
Zone hors-piste	730.00 €

INTERVENTIONS EXCEPTIONNELLES	
Pisteurs secouristes	72.00 €/heures
Engins de damage	230.00 €/heures
Motoneige, quad, 4x4	85.00 €/heures

- Relance 30.00 €

Approuvé à l'unanimité.

V- CONVENTIONS

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les cinq conventions suivantes :

A) Convention de mise à disposition « ressource en eau » avec la SEMVAL

Cette convention a pour objet de décrire les conditions et les modalités de collaboration entre la Commune et la SEMVAL, dans le cadre de la mise à disposition de la ressource en eau nécessaire à la production de neige de culture

La SEMVAL s'acquittera sur facture de la somme de 0.12 € par m3 prélevé.

Approuvé à l'unanimité.

B) Convention avec SAF hélicoptères pour la saison d'hiver 2015-2016

Présentation de la convention à signer avec le SAF relative aux secours héliportés en Savoie pour l'année 2015-2016 (du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016).

Dans le but de valider les termes de cet accord (du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016) et les tarifs proposés, le Conseil Municipal autorise l'application des tarifs et des dispositions conventionnelles.

Ainsi le Conseil Municipal, après avoir délibéré, établit que **les tarifs pour l'année 2015-2016 seront de 55.00 €/ mn TTC.**

Conformément à l'article 97 de la loi montagne et à l'article 54 de la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Maire sera autorisé à refacturer les missions de secours héliportées sur la base du tarif approuvé. Le coût de ces secours héliportés sera facturé aux victimes ou à leurs ayants droits conformément aux dispositions de ces deux lois et le cas échéant de leurs décrets d'application, lorsque les activités exercées par la ou les personnes secourues seront conformes à celles définies par ces textes législatifs et réglementaires. Seront ajoutés aux sommes ci-dessus 30 € de frais de facturation.

Il découle de ces deux textes que les communes peuvent exiger des intéressés ou de leurs ayants droit une participation aux frais qu'elles ont engagés à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir.

Approuvé à l'unanimité.

C) Convention avec la SEMVAL pour la participation financière aux navettes.

Lecture de la convention relative à la participation financière de la SEMVAL aux navettes station.

La SEMVAL s'engage à participer au coût de la navette 1500/1800 pour un montant de 60 000.00 € TTC.

Ce contrat est valable pour la saison d'hiver 2015-2016.

Approuvé à l'unanimité.

D) Convention relative à l'intervention sur les dossiers de retraite CNRACL avec le centre de Gestion.

Lecture de la convention concernant l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL. Celui-ci assurera une mission de contrôle et de suivi des dossiers CNRACL.

Cette convention est entrée en vigueur avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 3 ans.

Approuvé à l'unanimité.

E) Contrat d'entretien du mur d'escalade avec l'entreprise Techfun

Lecture du contrat entre la Commune et l'entreprise Techfun pour l'entretien de la structure artificielle d'escalade extérieure située à Valmeinier Villages.

La durée du contrat est de 3 ans. Montant annuel de la prestation 1 169 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

VI – AMBULANCES SAISON HIVER 2015-2016

Lecture de la Convention de distribution des secours avec la SARL VANOISE AMBULANCES.

Les tarifs proposés sont les suivants :

TRAJETS	PRIX
Valmeinier/Valmeinier	195 € TTC
Valmeinier/Valloire	205 € TTC
Valmeinier/ hôpital St Jean de Mnne	220 € TTC

Approuvé à l'unanimité.

VII – ONF : coupes à marteler en 2016

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office Nationale des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2016 en forêt communale relevant du Régime Forestier : parcelle 19 – 250 m3.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Demande à l'Office Nationale des Forêts de bien vouloir procéder en au martelage des coupes désignées ci-après,
- Précise la destination de la coupe de bois réglée et non réglée et leur mode de commercialisation.

Approuvé à l'unanimité.

VIII – PERSONNEL COMMUNAL

A) Création d'un poste saisonnier

Monsieur le Maire informe Conseil Municipal la nécessité d'embaucher du personnel pour pallier au surcroit de travail.

Il propose ainsi de recruter un agent technique polyvalent au grade d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe 1^{er} échelon (IB 330, IM 316), à temps complet pour une période de 15 jours durant l'automne 2015.

Approuvé à l'unanimité.

B) Point sur l'embauche des vacataires affectés à la gestion de la circulation et de l'accueil

Le recrutement est terminé. Huit vacataires assureront l'accueil des vacanciers et la

gestion de la circulation le samedi pendant les vacances de Noël et de février.

IX- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

A) Communauté de Commune Maurienne Galibier présenté par Philippe BAUDIN

Dans le cadre de la mise en place, au 1^{er} janvier 2017, du nouveau schéma de coopération intercommunale, l'ASADAC effectuera une présentation de la loi Nôtre et dudit schéma départemental mercredi 2 décembre 2015 à 19 h 30 à la salle polyvalente de Saint-Michel-de-Maurienne.

L'ensemble des conseillers municipaux des six communes membres de la CCMG sont invités à cette présentation.

B) TRIALP présenté par Bernard EXCOFFIER

Le contrat avec l'entreprise TRIALP concernant la récupération des huiles de cuisine usagées sera à la charge de la CCMG à compter de l'année 2016.

Cependant, les commerçants qui ne confieront pas les huiles à cette entreprise, devront envoyer les justificatifs de traitement des déchets à la CCMG.

X – QUESTIONS DIVERSES

A) Augmentation taux modernisation des eaux de collecte :

Augmentation du taux de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte à compter du 1^{er} janvier 2016 : 0,16 € par m³ au lieu de 0,155 €.

Ces augmentations sont rendues obligatoires par l'agence de l'eau à qui est reversée cette contribution.

Approuvé à l'unanimité.

B) MAPA : sentier de randonnée

Monsieur l'adjoint en charge des travaux rappelle au Conseil Municipal le marché à procédure adaptée lancé pour la création d'un sentier de randonnée pédestre (circuit du lac vert). Trois entreprises ont fait parvenir une offre. A l'issue de la vérification des offres, celle de l'entreprise BUTTARD – 73450 VALLOIRE apparaît économiquement la plus avantageuse.

Monsieur le Maire propose en conséquence de passer le marché avec cette entreprise pour un montant total de 8 352 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

C) MAPA : maîtrise d'œuvre requalification de l'entrée de Valmeinier Villages

Dans le cadre d'un marché à procédure adaptée lancé pour trouver un maître d'œuvre pour les travaux de requalification de la rue principale Valmeinier Villages, trois entreprises ont fait parvenir une offre.

Monsieur le Maire propose de conclure le marché de maîtrise d'œuvre avec l'entreprise Ge ARC – 73140 SAINT MICHEL DE MAURIENNE, qui au regard des critères définis au règlement de la consultation, est le bureau d'études qui fait l'offre la mieux disante, pour un montant total de 25 200 € HT (part fixe 5 080 € HT, part variable 20 120 € HT).

Approuvé à l'unanimité.

D) Projet d'un snack mobile

Un administré souhaite utiliser une partie du domaine public entre Valmeinier 1800 et le Grand Panorama 2 afin d'installer un snack mobile.

Refus du Conseil Municipal car cet emplacement sera dédié au retournement des bus.

Par contre, le conseil municipal donne un accord de principe à l'installation de ce snack dans le secteur de l'Arméra à Valmeinier Villages.

E) Groupement de commande - Fourniture d'électricité

Changement du membre titulaire de la commission d'appel d'offres du groupement de commande d'énergie électrique : Philippe BAUDIN en lieu et place de Pascal BAUDIN. Alexandre ALBRIEUX demeure suppléant.

Approuvé à l'unanimité.

XI – INFORMATIONS DIVERSES

A) Compte rendu mesures compensatoires CNPN liaison Lyon Turin

Dans le cadre de la réalisation du chantier du Lyon-Turin, la commune de Valmeinier peut bénéficier d'une mesure compensatoire à caractère environnemental pour assurer l'entretien de son milieu forestier. TELT exprime le souhait de confier ce travail d'animation de la mesure compensatoire à une AFP constituée ce qui n'est pas le cas actuellement ; c'est donc la collectivité qui assurera ce portage.

Par conséquent, un courrier d'intention formalisant la disposition de la Commune à travailler avec TELT sur ce sujet est adressée à ladite société.

B) Subventions octroyées par le Département

- 52 298 € attribué au titre du FDEC pour l'aménagement du cheminement piétonnier le long de la route départementale 2015A.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h15.